

Plan d'accessibilité de Cargill Limited 2023 - 2026

Généralités

Cargill Limitée

Adresse: 300-240, avenue Graham, Winnipeg, MB, R3C 0J7

Téléphone : 204-947-0141

Contact d'évaluation

Pour formuler des commentaires sur le plan d'accessibilité et sur les obstacles que vous pourriez rencontrer, veuillez communiquer avec :

Poste: Spécialiste sénior régional des relations aux employées

Par la poste : Cargill Limited a/s spécialiste régional des services d'exploitation, C.P. 5900, Winnipeg (Manitoba), R3C 4C5

Téléphone : 204-947-0141

Courriel : canada_corporate_secretary@cargill.com

Profil de l'entreprise

Cargill Limited (Cargill), dont le siège social est situé à Winnipeg, au Manitoba, emploie environ 8 000 personnes au Canada. Nos activités comprennent la transformation du bœuf, de la volaille, du chocolat et des oléagineux, ainsi que la fabrication d'aliments pour le bétail. Nous exploitons une importante entreprise de vente au détail et de manutention de produits d'intrants végétaux et sommes impliqués dans la distribution de sel et le marchandisage. Notre filiale, EWOS Canada Ltd (Cargill), également incluse dans ce rapport, fabrique et vend des aliments pour poissons. Cargill Limited et EWOS Canada Ltd sont toutes deux des filiales indirectes de Cargill, Incorporated.

Cargill Limited a actuellement deux entreprises au sein de ses opérations qui sont sous réglementation fédérale, Cargill Agricultural Supply Chain North America (CASCNA) et Cargill Animal Nutrition & Health (ANH) - représentant principalement les secteurs industriels des activités de soutien pour la production agricole, la fabrication d'aliments pour animaux, la production animale et la mouture des céréales et des oléagineux. La plupart de nos employés sous réglementation fédérale soutiennent CASCNA, qui se concentre sur la mise en relation des producteurs et des utilisateurs de céréales et d'oléagineux du monde entier par le biais de l'origine, du commerce, de la transformation et de la distribution, ainsi que d'offrir une gamme de services aux agriculteurs et de solutions de gestion des risques. Les personnes qui soutiennent les entreprises sous réglementation fédérale à partir de fonctions ministérielles, y compris les finances, le droit, les ressources humaines et la technologie de l'information, sont également sous réglementation fédérale.

Déclaration d'engagement

Conformément au principe directeur no 5 de Cargill, nous traitons les personnes avec dignité et respect, Cargill Limited fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que ses politiques, pratiques et procédures sont conformes aux principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances et reflètent les objectifs suivants :

- Permettre à chacun de participer pleinement et équitablement;
- Permettre à tout le monde d'avoir la même chance;
- Veiller à ce que les politiques, les programmes, les services et les structures tiennent compte des handicaps des personnes et des différentes façons dont les personnes interagissent avec leur environnement;
- Consulter les personnes handicapées et tenir compte de leurs commentaires lors de l'élaboration et de la conception de politiques, de programmes, de services et de structures.
- Fournir des aménagements raisonnables; et
- Tenir compte des besoins individuels;

Mesures de suivi du plan d'accessibilité

1.0 Emploi

1.1 Obstacle : Les renseignements mis à jour concernant notre main-d'œuvre sont requis

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Augmenter le pourcentage d'employés qui ont terminé le processus d'autoidentification d'équité d'emploi à 100% pour les nouveaux employés	<ul style="list-style-type: none">• Processus de collecte des formulaires d'autoidentification de vérification• Confirmer le processus d'autoidentification pour les employés de la production• Créer et déployer une formation sur le processus de soumission de formulaires pour les employés de production nouvellement embauchés	Acquisition de talents
Augmenter le pourcentage d'employés qui ont terminé le processus d'autoidentification de l'équité en matière d'emploi à 90 % des	<ul style="list-style-type: none">• Associez-vous à l'équipe du Portail pour créer un lien dans MyRH sur la page Équité en matière d'emploi pour que les	Relations avec les employés

employés actuels.	<p>employés s'auto-identifient à n'importe quel moment - en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer la mise à jour de MyRH et encourager les employés à s'auto-identifier en créant une formation et un courriel sur l'auto-identification. Envoyer un rappel chaque année 	
-------------------	--	--

1.2 Obstacle : Un plus grand nombre de ressources pour le recrutement de talents sont nécessaires

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Identifier et tirer parti de 2 nouvelles ressources axées sur les talents diversifiés (sites de recherche d'emploi et agences de recrutement externes)	<ul style="list-style-type: none"> • Recherchez les ressources de recrutement disponibles et sélectionnez la meilleure solution pour Cargill 	Acquisition de talents

1.3 Obstacle : Une sensibilisation accrue aux politiques et aux pratiques d'adaptation de Cargill est nécessaire

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Fournir aux employés une approche claire et cohérente en matière d'adaptation en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et améliorer les processus et les ressources pour les employés qui cherchent à obtenir des mesures d'adaptation • Mettre à jour la politique sur les accommodements • Élaborer et mettre en œuvre de la formation sur la mise à jour de la politique sur les mesures d'adaptation, y compris les rôles et les responsabilités 	Relations avec les employés

1.4 Barrière: Il est nécessaire d'accroître la sensibilisation et les connaissances concernant les incapacités

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
-----------	-------------------	---------------

Sensibiliser et déstigmatiser la compréhension des handicaps mentaux, physiques, visibles et non visibles pour tous les employés	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une campagne de sensibilisation via des formations ainsi que des ressources internes, par exemple la formation Allié aux Handicaps 	Relations avec les employés
--	--	-----------------------------

2.0 L'environnement bâti

2.1 Obstacle : Accès aux bâtiments, circulation et postes de travail

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Assurer l'accessibilité dans les bâtiments et les installations nouvellement construits	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les normes de conception accessible de la Loi canadienne sur l'accessibilité et les codes nationaux du bâtiment applicables • S'il y a lieu, consulter les personnes handicapées afin de déterminer et d'intégrer dans la conception des nouveaux bâtiments et installations des caractéristiques d'accessibilité supplémentaires 	Ingénierie
Assurer l'accessibilité dans les installations existantes (Bureaux, installations de production, entrepôts, stationnement, espaces verts, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les installations existantes afin de cerner les lacunes en matière d'accessibilité. • Identifier les obstacles architecturaux dans les bâtiments existants qui pourraient être facilement enlevés sans trop d'impacts opérationnels ou financiers • Élaborer un plan pour régler les problèmes d'accessibilité qui ne peuvent être réglés par des rénovations ou des modifications aux immeubles • Lorsque des modifications, des rénovations, des agrandissements et d'autres changements sont prévus dans 	Ingénierie

	les installations, la Loi canadienne sur l'accessibilité et les codes du bâtiment pertinents agiront comme guide de conception	
--	--	--

3.0 Technologies de l'information et des communications (TIC)
--

3.1 Obstacle : Outils, plateformes et logiciels numériques

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Faire connaître les outils et les technologies d'accessibilité existants disponibles chez Cargill	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des formations via des canaux tels que le courrier électronique, la formation enregistrée, ou des diners-causeries expliquant les caractéristiques d'accessibilité de la technologie disponible pour les employés. Cela peut inclure des sujets tels que l'utilisation du sous-titrage codé dans Teams; rendre Teams disponibles sur les téléphones cellulaires; termes et définitions, etc. 	L'informatique
S'assurer que les outils d'accessibilité sont disponibles à tous les endroits	<ul style="list-style-type: none"> Implanter le rôle de champion d'usine dans tous les sites au Canada. Ces ressources de TI visiteront régulièrement les sites et auront une bonne connaissance des besoins technologiques et pourront recommander des changements pour améliorer l'accès au réseau et d'autres technologies qui peuvent améliorer l'accessibilité Améliorer l'accès à Internet dans les sites Cargill en apportant une connectivité à bande passante plus élevée, le cas échéant. 	L'informatique

S'assurer que le processus de sélection de nouveaux logiciels inclut les caractéristiques d'accessibilité comme facteur clé	<ul style="list-style-type: none"> Examiner le processus de sélection des nouveaux logiciels et intégrer les fonctions d'accessibilité comme facteur s'il n'est pas déjà inclus 	L'informatique
---	--	----------------

3.2 Obstacle : sites Web externes et intranet

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
S'assurer que les sites Web destinés aux clients ainsi que l'intranet Cargill respectent la norme WCAG 2.0 Niveau A-AA	<ul style="list-style-type: none"> Examiner toutes les pages Web internes et externes liées à Cargill Limited pour s'assurer que les normes d'accessibilité sont respectées et les mettre à jour si nécessaire 	L'informatique

4.0 Communication, autres que les TIC

4.1 Obstacle : Processus uniforme pour assurer d formats alternatif de médias de communication

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Élaborer un processus pour s'assurer que d'autres formats de communication peuvent être fournis sur demande	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et acheter des fournisseurs de services pour créer des médias substitués au besoin. Fournir ces médias substitués dès que possible et dans les délais indiqués dans le Règlement canadien sur l'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> Imprimer Gros caractères Braille Format audio Un format électronique compatible avec la technologie d'adaptation destiné à aider les personnes handicapées 	Communications mondiales

4.2 Obstacle : Langage clair et concis utilisé dans le matériel de communication

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Assurer la lisibilité lors de la création de documents de communication et de courriels	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser un langage clair et concis sur les panneaux, les affiches et les courriels pour en assurer la lisibilité• Ajoutez plus de visuels, d'exemples d'images, d'emojis et d'icônes, pour représenter les messages• Créer une bibliothèque d'acronymes Cargill	Communications mondiales

4.3 Obstacle : Disponibilité d'outils accessibles

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
S'assurer que les employés reçoivent les outils nécessaires pour participer pleinement aux réunions en personne et virtuelles.	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les ressources d'interprètes gestuels• Promouvoir l'utilisation du sous-titrage codé, y compris les traductions, pour les réunions virtuelles	Communications mondiales

5.0 L'approvisionnement en biens, services et installations

5.1 Obstacle : L'accessibilité doit être prise en compte dans les politiques et les procédures d'approvisionnement

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Veiller à ce que les exigences en matière d'accessibilité soient intégrées aux politiques et aux procédures d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">• Examiner les politiques et les procédures d'approvisionnement existantes pour les exigences en matière d'accessibilité et les mettre à jour si nécessaire• Examiner les processus d'approvisionnement internes afin de cerner les obstacles avec les fournisseurs de services et de biens	Approvisionnement et transport

6.0 Conception et prestation des programmes et des services**6.1 Obstacle : Approche standard pour assurer l'accessibilité des programmes, des processus et des services**

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
S'assurer que tous les programmes, processus et services ont tenu compte de l'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none">• Offrir de la formation sur la Loi canadienne sur l'accessibilité et le Règlement canadien sur l'accessibilité à ceux dont le rôle est d'élaborer des programmes, des processus et des procédures	Relations avec les employés

6.2 Obstacle : Clarté sur les outils ou les services accessibles disponibles

Objectifs	Mesures à prendre	Propriétaires
Déterminer les outils et les services disponibles pour soutenir l'accessibilité de notre milieu de travail	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher les outils et les services d'accessibilité existants pour les employés• Créer une campagne de sensibilisation mettant en évidence les outils et services existants• Rechercher de nouveaux outils pour soutenir les personnes handicapées et les autres personnes qui font face à des obstacles en milieu de travail	Relations avec les employés

7.0 Transports

Cargill ne coordonne pas un réseau de transport ou un parc de véhicules de transport tel que défini dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Cela signifie que les normes de transport ne sont pas visées par le présent plan.

Consultations

Des consultations internes ont été menées en avril 2023, par le biais d'un questionnaire en ligne anonyme accessible via un lien e-mail pour les employés professionnels ou un code QR pour les employés de production. Le questionnaire a été créé en consultation avec la section canadienne du Réseau d'habiletés de Cargill et demandait aux employés de fournir des recommandations ou des suggestions sur la façon de rendre Cargill plus accessible dans les domaines suivants;

- Processus d'emploi
- L'environnement bâti
- Technologies de l'information et des communications
- Communication, autres qu'informatique
- Approvisionnement en biens, services et installations
- Programmes et services
- Transports

Le questionnaire donnait un aperçu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, des définitions et des exemples des 7 domaines, de la façon de communiquer avec MyRH et de la ligne ouverte sur l'éthique, de l'information sur la façon de devenir membre d'iCAN. Les réponses au sondage étaient anonymes, mais les employés pouvaient fournir leurs coordonnées s'ils le souhaitaient.

Le questionnaire a donné lieu à environ 200 réponses, qui ont été prises en compte lors de l'élaboration du plan d'accessibilité. Pour mesurer nos progrès, Cargill continuera de sonder les employés, y compris les personnes handicapées.

Mécanismes de rétroaction

Il existe plusieurs mécanismes de rétroaction auquel les employés et les clients de Cargill peuvent accéder pour signaler des préoccupations, poser une question ou fournir des commentaires.

MyRH

Cargill fournit aux employés un portail MyHR en ligne et un numéro de téléphone sans frais pour poser une question ou signaler une préoccupation, y compris, mais sans s'y limiter, les préoccupations relatives à la main-d'œuvre, l'apprentissage et le perfectionnement, et le

rendement et le talent. Toutes les préoccupations relatives à la main-d'œuvre reçues par l'entremise du portail MyRH sont acheminées aux spécialistes des relations avec les employés qui reçoivent une formation sur les politiques et les lignes directrices d'enquête applicables de Cargill.

Le portail MyHR comprend également une page intitulée Soulever les préoccupations relatives à la main-d'œuvre. C'est là que les employés peuvent en apprendre davantage sur les types de préoccupations relatives à la main-d'œuvre et sur la façon de signaler une préoccupation. La page Signalement d'une non-conformité comprend un rappel de la politique de non-représailles de Cargill : « *Cargill ne tolérera pas les représailles ou la menace de représailles contre quiconque, de bonne foi, soulève une préoccupation ou participe à une enquête.* »

Ligne ouverte sur l'éthique

Pour porter les préoccupations à l'attention de Cargill, les employés, les clients et d'autres tiers peuvent soumettre un formulaire en ligne sur le portail de ligne ouverte sur l'éthique accessible au public ou appeler un numéro sans frais connexe. Toutes les plaintes d'Ethics Open Line sont acheminées vers le groupe d'éthique et de conformité d'entreprise de Cargill. Les personnes qui utilisent le système Ethics Open Line peuvent choisir de rester anonymes tout en recevant une réponse de Cargill.

Contactez-nous

Cargill.ca offre aux employés, aux clients et à d'autres tiers la possibilité de soumettre des questions, des préoccupations et des commentaires via un formulaire en ligne

Définitions

Accessibilité

Désigne les besoins des personnes handicapées qui font l'objet d'un examen délibéré et réfléchi lorsque les produits, les services et les installations sont construits ou modifiés afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Handicap

La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un handicap comme « toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – qu'elle soit permanente, temporaire ou

épisodique par nature, ou évidente ou non, qui, l'interaction avec un obstacle, entrave la pleine et égale participation d'une personne à la société ».

Barrière

La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un obstacle comme « tout ce qui – y compris tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, qui est fondé sur des renseignements ou des communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui entrave la pleine participation, sur un pied d'égalité, à la société des personnes ayant une déficience, y compris une participation physique, mentale, intellectuelle, cognitive, l'apprentissage, la communication ou une déficience sensorielle ou une limitation fonctionnelle.

Ressources

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils sur la Loi canadienne sur l'accessibilité et la création d'un plan d'accessibilité :

- Emploi et Développement social Canada : Résumé de la Loi canadienne sur l'accessibilité <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accessible-personnes-handicapees/loi-resume.html>
- Emploi et Développement social Canada : Résumé du Règlement canadien sur l'accessibilité <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible/sommaire-reglements-loi.html>
- Emploi et Développement social Canada : Exemple de modèle de plan d'accessibilité <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/directives-reglements-canadien-accessibilite/plans-accessibilite/exemple.html>
- Emploi et Développement social Canada : Lignes directrices sur les plans d'accessibilité <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/directives-reglements-canadien-accessibilite/plans-accessibilite.html>